



PROGRAMME

Soigner ses plantes par les plantes:

Public visé :

Chef d'exploitation toutes filières de production, salarié(e) d'exploitation, conseillers, autres personnes intéressées par le sujet

Pré-requis : aucun

Spécificités : aucune

Cette formation est le fruit de 30 années de recherches sur la thématique de la phytothérapie agricole par Eric Petiot, spécialiste des soins naturels des plantes et auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet.

Elle vous permettra de comprendre les stratégies de défense des maladies et ravageurs et les clés de la réalisation de préparations naturelles insecticides et fongicides efficaces, dans un objectif d'autonomie.

Objectifs

- Identifier les stratégies de défenses des végétaux et des ravageurs
- Caractériser les préparations à base de plantes et comprendre le processus de fermentation
- Choisir son mode de traitement
- Etudier le mode d'action des éliciteurs

Contenu Formation présentielle

- Les stratégies de défense du végétal et des ravageurs
- Historique des traitements chimiques et biologiques
- Les préparations répulsives, stimulantes, insecticides, fongicides
- Les différents types de préparation (extrait fermenté, infusion, décoction, dilution)
- Influence des facteurs climatiques sur les traitements
- Auxiliaires, maladies et ravageurs et choix des modes de traitement

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques – Exposés
Echanges et questionnements
Support de formation distribué

Evaluation

Un questionnaire écrit de satisfaction / évaluation et un quizz seront renseignés en fin de stage.
Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la session.

Nombre de jours

14 heures
Soit 2 jours

Intervenant(s),es

Eric PETIOT
Spécialiste des soins naturels des plantes
Auteur de plusieurs ouvrages

Dates

08 et 09 octobre 2024

Tarifs

Ressortissant VIVEA à jour
de ses cotisations : 56 €
Salarié d'exploit : **350 €**
Conseiller, technicien,
autre public non agricole :
500€

Lieu

Chambre d'Agriculture de
Vaucluse
Site Agroparc
84000 - Avignon

CONTACTS

Administratif

Patricia DUFLOS
04 90 23 65 05
formation@vaucluse.
chambagri.fr



Pédagogie

Marine GALANOPOULO
06 07 65 72 88
marine.galanopoulo
@vaucluse.chambagri.fr



CONDITIONS GENERALES d'inscription et de participation

www.chambre-agriculture84.fr, Espace Pro - se former

Numéro de déclaration d'activité à la Préfecture de la Région : 93 84 P000284

▲ **Nature et caractéristiques de l'action de formation :**

Cette action, qui contribue au développement des compétences, entre dans la catégorie « Actions de formation » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

La formation pourra se dérouler soit en présentiel, soit sur une plateforme d'apprentissage en distanciel, soit en situation de travail. Le rythme, la durée et les modalités pédagogiques sont spécifiés dans le programme.

▲ **Modalité d'inscription et justificatifs :**

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer au plus tard 7 jours avant le début de la formation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

La convocation, envoyée au plus tard 6 jours avant le démarrage du stage, tient lieu de validation de l'inscription.

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. Un certificat de réalisation est disponible à l'issue du stage et remis sur demande.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée avec mention « Facture acquittée » après réception et encaissement du règlement. Le programme et les copies des feuilles d'émergence sont délivrés sur demande.

Il peut être demandé, au moment de l'inscription, le règlement de tout ou partie des frais de formation.

Cas particulier des Formations Mixtes Digitales (FMD) ou Formations Totale à Distance : toute ou partie de la formation peut se dérouler à distance, avant ou après la phase présentielle. Une attestation d'assiduité est établie et remise au participant et le cas échéant à son employeur.

▲ **Les publics :**

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (Agriculteur(trice)s), conjoint(e)s, collaborateur(trice)s, aides familiaux, personnes en démarche d'installation et cotisants solidaires. Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles. Des sessions peuvent leur être réservées, au besoin sur demande.



Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement au 04 90 23 65 11

▲ **Les conditions financières et prise en charge :**

“ Contributeur(trices) VIVEA ”

Cas général : une contribution stagiaire de 0 à 28 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(trices) Vivéa, hors thèmes prioritaires de formation.

Cas particulier : pour certaines formations, une contribution stagiaire de 0 à 42 € par jour net de taxes est demandée aux contributeur(ice)s Vivéa.

Le contributeur VIVEA sera financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge fixé à 3000 €.

Dans le cas où ce plafond est dépassé, le stagiaire devra s'acquitter d'une contribution complémentaire couvrant les frais de la formation auprès de l'organisme de formation.

Si le contributeur(trice) apparaît comme non finançable, une attestation de la Mutualité Sociale Agricole avec code de sécurité garantissant qu'il/elle est à jour de sa contribution formation sera exigée à l'entrée en formation. Sinon, la formation sera facturée au prix « autre public ».

“ Salarié(e)s », « Demandeurs d'emploi ”

Dans le cas où la formation fait l'objet d'un conventionnement avec un OPCO (OCAPIAT...) ou autre dispositif (Pôle Emploi...), les frais pédagogiques sont pris en charge par ce dernier, sous réserve de l'envoi du bulletin d'inscription rempli par l'employeur et réceptionné au plus tard 2 semaines avant le début de la formation ainsi que de la complétude des démarches administratives exigées dans le cadre du dispositif dédié.

Dans le cas d'un conventionnement avec subrogation de paiement, la Chambre d'agriculture devra en être informée avant la tenue de la formation.

Dans le cas contraire (sans conventionnement, non-respect des contraintes administratives, adhésion à un autre organisme collecteur), les frais de formation seront intégralement à la charge de l'employeur et s'élèveront à 175€ par jour, sauf cas particulier du Certiphyto (140 €/j).

La Chambre d'Agriculture fournira à l'employeur les pièces justificatives nécessaires pour la prise en charge de la formation.

“ Conseillers, techniciens et Autres publics ”

Les frais de formation pour ces publics s'élèvent à 250 €/jour.

“ Toutes personnes en démarche d'installation ”

Seules les personnes bénéficiant d'un Plan de Professionnalisation Personnalisée et ne pouvant mobiliser un autre financement (CPF, pôle emploi, Conseil Régional...) profitent d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA. Elles doivent alors fournir des pièces justificatives de leur éligibilité au financement VIVEA (nous contacter).

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de Monsieur l'agent comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Toute absence non justifiée (cf. mail de convocation) sera facturée 50€. Toute formation commencée et non achevée sera facturée en totalité.

▲ **Horaires :**

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures et se déroule dans une plage horaire comprise de 8h30 à 17h30.

▲ **Annulation-report-interruption du stage :**

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important. Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, le règlement lui sera retourné.

▲ **Données personnelles :**

Des informations personnelles, collectées avec votre accord, sont enregistrées dans une ou plusieurs bases de données informatisées.

Elles sont traitées et utilisées par le personnel de la Chambre d'agriculture dans la mesure où cela est nécessaire à la présente relation contractuelle ou à la défense de vos intérêts.

Vous pouvez consulter notre rubrique <https://paca.chambres-agriculture.fr/pratique/mentions-legales/> et, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant notre délégué à la protection des données à c.calon@paca.chambagri.fr

▲ **Cas de différend :**

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel.

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com

- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 197 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS. »

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

Merci de renseigner l'ensemble des rubriques et de nous retourner votre inscription **avant le 01 octobre 2024**

LE/LA STAGIAIRE (obligatoire)

Nom Prénom :
Nom de naissance :
Date de naissance lieu :
Adresse :
Code postal VILLE
Tel Portable :
Adresse mail :
Accepte de recevoir la convocation par mail : oui non

Vous êtes (mention obligatoire)

- Chef d'entreprise non salarié(e)
- Conjoint collaborateur, Aide familial
- Candidat à l'installation
- Salarié(e) d'exploitation ou de coopérative
- Autre public (Précisez) :

NB : Afin que nos actions de formation soient accessibles à tous, nous invitons les personnes en situation de handicap, ayant besoin d'un aménagement spécifique, à nous le signaler directement au 04 90 23 65 11 ou formation@vaucluse.chambagri.fr

L'ENTREPRISE (obligatoire)

Raison sociale :
N° Siret :
Production principale :
 Arboriculture Grandes cultures Maraîchage
 Viticulture Elevage Autre :

Nom du responsable de l'inscription :
Adresse :
Code postal VILLE

Tél :
Mél :

Contact - Inscription :

Patricia DUFLOS
04 90 23 65 05
formation@vaucluse.chambagri.fr

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle (art L. 6353-3 à L.6353-7 du Code du Travail) N° Organisme de formation : 93 84 P000284

Un bulletin par stagiaire et par formation à retourner à :

Chambre d'agriculture de Vaucluse
Service Formation- Site Agroparc
TSA 58432- 84912 AVIGNON Cedex 9
04 90 23 65 05
formation@vaucluse.chambagri.fr

Formation souhaitée

Soigner ses plantes par les plantes

Le 08 et 09 octobre 2024

(2 jours – 14 heures)

Tarifs et règlement

Je joins un chèque par formation et par personne libellé à l'ordre de Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

- 56 € si** contributeur VIVEA à jour de ses cotisations pour Chef d'exploitation, Conjoint collaborateur, Aide-Familial, Cotisant solidaire, Candidat à l'installation, sinon tarif autre public.
- 350 € net de taxe** - salarié d'exploitation, autre public
- 500 € net de taxes** – Conseiller, technicien

Signature

Je confirme avoir pris connaissance des conditions générales de déroulement de la formation (objet, durée, lieu, contenus, méthodes, prérequis, nom et qualité des intervenants, sanctions) et des [conditions de vente](#)

Fait à : Signature :

Le :

Olivier GAUER
Sous-directeur



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
VAUCLUSE

Vos attentes et positionnement

A retourner avec votre bulletin d'inscription

Vous allez participer à la formation

Soigner ses plantes par les plantes

Les 08 et 09 octobre 2024

Pour adapter au mieux le contenu de la formation à vos préoccupations, nous vous invitons à retourner ce questionnaire avec votre bulletin d'inscription.

NOM – Prénom :

Quelles sont les deux principales questions que vous vous posez sur le thème de la formation ?

.....
.....
.....

Avez-vous déjà suivi des formations sur un sujet similaire ? Oui Non

Si oui, laquelle et quand ?

Ce que vous venez chercher en complément :

.....

Lisez attentivement le programme : quels sont les éléments du contenu qui vous intéressent le plus ?

.....
.....
.....

Dans quelles situations professionnelles, la formation vous permettra-t-elle de progresser ?

.....
.....

A la fin de la formation vous serez satisfait(e) si :

.....
.....

Des attentes particulières ou suggestions dont vous voudriez nous faire part ?

.....
.....

Merci de votre collaboration